



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 juin 2026 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :  
**4 juin 2026**

**Délibération n° DCM26-06-10P24  
Affaires Générales - Constitution en place de la  
Commission d'Appel d'Offre (CAO)**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, M. Frédéric Laborie, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, M. Pierre Gros, Mme Claude Blaho Poncé, Mme Hélène Cinési et Mme Odile Thiers, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Joëlle Mouchoux, Mme Myriam Lalauze, M. Franck Rugani, M. Patrick Javourey, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux

Procurations :

Joëlle Mouchoux à Mme Martine Rouzier

Mme Myriam Lalauze à Mme Corinne Gonzalez

M. Franck Rugani à Mme Michèle Guibal

M. Jules Poussard à Mme Odile Thiers

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Hélène Cinési

-----  
*Rapporteur : M. Jean-François Faustin*

Faisant suite au renouvellement général des assemblées locales, il appartient au Conseil municipal de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du nouveau mandat.

Selon l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO comporte, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil municipal est donc appelé à :

- procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour constituer la CAO dans les conditions présentées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à la présente délibération.

Après appel à candidatures, une seule liste ayant été déposée, il est fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que dans ce cas les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il soit procédé à un scrutin.

Le Maire donne lecture de la liste, qui vaut désignation des membres.

Membres titulaires de la CAO :

Mme Michelle Guibal

M. Jean-Marie Sabatier

M. Jean-Luc Barral

Mme Hélène Cinési

Mme Odile Thiers

Membres suppléants de la CAO :

M. Franck Rugani

M. Jean Garcia

Mme Joëlle Mouchoux

M. Pierre Gros

M. Jules Poussard

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE